



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 9 2 4 – 2 0 2 2

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2022, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 892-1-2021 AYANT POUR BUT D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2022 ENTRE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2022.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX.

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE